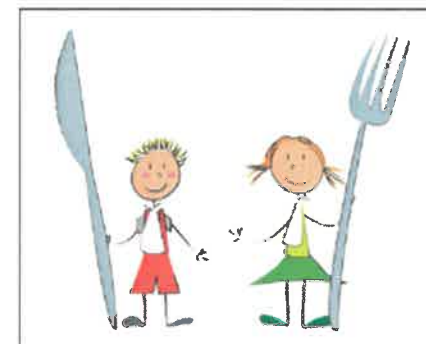




RESTAURANT SCOLAIRE

Année Scolaire 2018-2019



Documents à conserver par la famille :

- ✓ Règlement Intérieur,
- ✓ Modalités d'application du livret de bonne conduite.



Documents à retourner en Mairie avant le Lundi 25 Juin 2018

L'inscription de votre enfant au restaurant scolaire sera effective à réception de l'ensemble des pièces :

- ✓ la feuille d'inscription,
- ✓ l'attestation d'assurance scolaire 2018-2019 (ou une copie),
- ✓ l'attestation signée acceptant l'application du règlement intérieur et du livret de bonne conduite,
- ✓ en cas de PAI, une photo récente de l'enfant.